

ENVIRONNEMENT Stocamine, après l'annonce du stockage illimité

Le choc

La décision du préfet du Haut-Rhin, Laurent Touvet, (voir les DNA du 25.3) d'autoriser le stockage illimité des déchets chez Stocamine a fait l'effet d'un choc auprès des partisans du déstockage. Les réactions sont nombreuses.

Le maire de Wittelsheim, Yves Goepfert a souhaité « ne pas réagir à chaud et sans précipitation ». Il indique que « pour certaines situations compliquées, et s'agissant ici d'un sujet de santé publique, il semble important de prendre parfois davantage le temps de la réflexion, ceci sans vouloir se précipiter dans des commentaires démagogiques et populistes comme on peut l'observer régulièrement sur les réseaux sociaux. Je regrette que certains se soient laissés piégés aussi facilement ! Ce week-end a été compliqué », précise-t-il, « et mon téléphone a légèrement surchauffé ! Je me suis replongé au cœur même des faits, j'ai analysé une nouvelle fois les études à ce sujet et leurs conclusions qui parfois se contredisent. Il me fallait être pragmatique et factuel.

Le conseil municipal opposé au stockage illimité à l'unanimité

Conseiller Municipal depuis 1995, je suis parfaitement documenté sur le sujet, j'ai donc relu mes archives. Au préalable, je souhaite saluer le courage de M. le préfet du Haut-Rhin Laurent TOUVET pour avoir su prendre LA décision ! Tout le monde était conscient qu'une décision devait être prise ! [...] La municipalité de Wittelsheim s'est prononcée à l'unanimité contre l'enfouissement définitif par une motion



Stocamine, visite au fond par le maire de Wittelsheim, Yves Goepfert et le conseiller général Pierre Vogt. DR

prise lors de sa séance du 7 février 2005 en demandant la surveillance du site, le maintien en sécurité et le déstockage total de l'installation. Je me dois bien évidemment de représenter l'avis du Conseil Municipal. Le 14 décembre 2016, le Conseil Municipal a une nouvelle fois réitéré sa position. [...] Dans ce type de dossier, le maire concerné par l'enquête pu-

blique ne peut être « ingénieur des mines, ingénieur chimiste, géologue ou hydrogéologue », pour comprendre l'ensemble du dossier. Le P.L.U en surface est déjà suffisamment compliqué ! Il est donc normal que les « non-sachant » que nous sommes (par principe de précaution) demandent la solution maximale sans pouvoir affirmer qu'elle soit réalisable. Le 22 mars dernier, journée

mondiale de l'eau, le collectif Destocamine a rappelé à l'ensemble de la population et aux élus la richesse que constitue notre nappe phréatique, la plus grande d'Europe. Le président de l'agglomération mulhousienne Fabian Jordan, parfaitement conscient de l'enjeu de ce dossier, m'a demandé d'exprimer la position de Wittelsheim et de sa population lors du Conseil de l'agglomération du 27 mars 2017 (voir DNA du 28.)

Des éclaircissements

Il appartient aujourd'hui au maire que je suis de faire appliquer les décisions du préfet puisque je suis placé directement sous son autorité. Il me faut donc à présent bien veiller à ce qu'on puisse déstocker les 93 % du mercure tels que prévus. J'aurai à cœur que nous puissions trouver avec M. le Préfet au-delà de la CSS (Commission de Suivi du Site) une instance réunissant des compétences plus larges, pour apporter tous les éclaircissements nécessaires avant que des dispositions définitives ne soient prises. Je pense notamment aux délégués mineurs qui descendent quotidiennement, au président du SIVU de l'eau, ainsi qu'à mes collègues maires du Bassin Potassique qu'il conviendrait d'associer. Le maire précise qu'il reviendra bien évidemment sur ce sujet lors du prochain Conseil Municipal de Wittelsheim le 30 mars 2017. ■

DÉPUTÉS EUROPÉENS

Lettre à la ministre Ségolène Royal

Les trois députés européens français - Edouard Martin (S & D), Yannick Jadot (Verts/ALE) et Michèle Rivasi (Verts/ALE) - cosignent cet appel à la Ministre. Ils écrivent : « En janvier 2015, l'entreprise Stocamine (dont les Mines de Potasse d'Alsace sont l'un des actionnaires principaux) a déposé son dossier de fermeture. L'enquête publique qui s'en est suivie fin 2016 a montré l'opposition massive des habitants, des associations et des élus de tout parti politique à l'autorisation de stockage illimité des déchets et à leur confinement au fond des puits de Joseph Else. [...]

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Ministre, de poursuivre votre action sur ce dossier en donnant instruction au préfet de refuser le stockage illimité des déchets et d'aller vers le déstockage total et urgent des déchets. D'après les experts, cette solution non seulement pourrait se faire à un coût moindre que celui annoncé pour le déstockage partiel mais éviterait surtout des risques de pollutions certains de l'environnement et une mise en danger de la santé des habitants vivant au-dessus de la plus grande nappe phréatique d'Europe. »

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Lettre à la ministre

Eric Straumann, Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, a écrit à Ségolène Royal pour lui demander instamment de revenir sur la décision de l'Etat de stocker de manière illimitée une partie des déchets entreposés à Stocamine. Il regrette que l'Etat préfère dépenser au minimum 400 millions pour fermer Fessenheim pour des raisons politiques, pour indemniser EDF et les actionnaires allemands et suisses, et créer ainsi 2 000 chômeurs supplémen-

taires, plutôt que d'investir 50 millions d'euros pour retirer tous les produits dangereux de Stocamine et préserver ainsi la nappe phréatique et la santé de la population alsacienne. « Je regrette que vous préférerez investir 30 fois plus pour créer 2 000 chômeurs supplémentaires dans notre département, déjà fortement touché par la crise, plutôt que de garantir une eau potable de qualité à 2 millions de personnes et à de nombreuses industries agro-alimentaires. »

JEAN-PAUL OMEYER : « UNE CONCLUSION ÉCRITE DEPUIS LONGTEMPS »

Jean Paul OMEYER, conseiller régional Grand Est et membre de la Commission de Suivi de Site communautaire : « Le préfet du Haut-Rhin a signé, jeudi l'arrêté préfectoral autorisant le stockage illimité de la très grande partie (42 000 tonnes) des déchets entreposés au fond de la mine de Wittelsheim. Cet arrêté est motivé par le fait que toutes les garanties ont été apportées par l'exploitant pour prévenir les risques de pollution de la nappe phréatique ! Cet arrêté fait suite à une enquête publique dont les conclusions ne peuvent que laisser pantois le lecteur. Les trois commissaires relèvent que l'absence de solution alternative au seul confinement affaiblit de manière significative le dossier soulignant qu'« il est vraisemblable qu'on se trouve devant un vrai sujet de santé publique pour les générations futures » Non content de cela ils enfonce le clou en relevant la faiblesse du dossier, les engagements non tenus, les fautes techniques indiscutables et s'interrogent sur le fait que l'on puisse présenter un dossier aussi incomplet. Ils refusent de souscrire à l'idée que notre génération contribue, en toute quiétude, à dégrader la nappe phréatique d'Alsace... Et pourtant malgré la quasi-unanimité des avis défavorables émis lors de l'enquête publique, ils préconisent le confinement tout en précisant « nous avons

cherché en vain l'étude de l'hypothèse où on pourrait éviter l'enneigement par pompage » Autant dire que l'enquête publique, comme auparavant les réunions de la CLIS puis de la Commission de Suivi de Site ressemblent de plus en plus à une mascarade destinée à couvrir de graves défaillances de l'exploitant mais aussi du manque de crédibilité des mesures de suivi et de contrôles. Entre les avis d'experts qui garantissaient une parfaite tenue des galeries, puis ne jurèrent que par les barrages de bentonite avant aujourd'hui de s'extasier devant des barrages de béton, nulle réponse sur l'enneigement, sur la tenue des puits ou plutôt si... Le 14 décembre 2016 en Commission d'Information Après Mines du Bassin Potassique les hydrologues ont évoqué l'hypothèse de l'effondrement des puits remblayés et par mesure de sécurité le périmètre de protection des puits a été élargi de 16 à 50 mètres. Jamais la Commission de Suivi de Site n'en a été informée. Mais comme le dit Monsieur le préfet, les experts font le pari que lorsque la saumure commencera à être polluée « dans quelques centaines ou milliers d'années » !! Le sous-sol se sera refermé. Ce qui est sûr c'est que la crédibilité des experts et des décideurs est aujourd'hui gravement mise en question.

HUMEUR : « POUR L'OPÉRATION HAUT-RHIN PROPRE »

Un lecteur, André Fabian nous fait part de son humeur. Il écrit : « Les journées Haut-Rhin propres (Osterputz) ont repris sous l'impulsion du Département et des maires. De très nombreux jeunes et moins jeunes consacrent du temps pour ramasser les déchets jetés aux abords des routes notamment, pour lutter contre la pollution, bravo et mille fois merci. Pendant ce temps, il est décidé de maintenir, rue Joseph ELSE à Wittelsheim, le stockage de 40 000 t. de déchets hautement toxiques à proximité de la plus grande nappe phréatique d'Europe Sur le site du Conseil Départemental, le guide disponible précise : « Chaque année, plus de 20 000 bénévoles ramassent les déchets laissés dans notre département ». Il reste, pourtant, toujours 40 000 t de déchets en contact avec la nappe phréatique. Ce même guide rend attentif sur les risques pathogènes et sur les objets suspects : « Les organisateurs et les personnels d'encadrement doivent... sensibiliser au fait que des objets suspects ne doivent pas

être touchés et doivent être signalés ... déchets chimiques... » J'informe donc, M. le Député Sordi qui a permis ce tas de déchets toxiques, M. le Président du Conseil départemental, M. le Maire de Wittelsheim, et tous les maires du Haut-Rhin, que j'ai découvert 40 000 t de déchets hautement toxiques à Wittelsheim, que ces déchets présentent des risques importants pour la nappe phréatique et donc la santé. Je demande aux organisateurs des opérations « Haut-Rhin propre » de procéder, au plus vite, à l'enlèvement de ces déchets dangereux pour les ressources en eau des générations et l'agriculture futures. Gants, sacs, ... seront à mettre à disposition par Stocamine. La mobilisation de toutes les collectivités impliquées dans Haut-Rhin Propre, ne sera pas de trop. Quant au Préfet, lui, il passe et les déchets restent. Merci d'avance à tous au nom des générations et des agriculteurs futurs qui auront à gérer et pâtir de ces déchets « oubliés » au bord de la route.

COLLECTIF DESTOCAMINE Scandalisés



La manifestation festive organisée par Destocamine, à l'occasion de la journée de l'eau, avait rassemblé près de 200 personnes sur le parvis de la mairie de Wittelsheim. PHOTO DNA - M.H.

« On s'y attendait, mais on est tout de même scandalisés », explique Yann Flory pour le collectif Destocamine.

LE JOUR DE L'ANNONCE DE LA DÉCISION DU PRÉFET, plusieurs membres du collectif, Yann Flory, Josiane Kieffer, Jean-Marie Dubel et Etienne Chamik faisaient le pied de grue devant la préfecture à Colmar. Ils ont appris par la presse la décision qui venait d'être prise par le préfet, Laurent Touvet. « Il a refusé de nous recevoir pour nous faire part de sa

décision. À quoi sert donc cette commission de suivi ? » demandait Yann Flory. « Deux jours après la journée mondiale de l'eau, le préfet ose. C'est scandaleux, mais en fait il n'est que l'exécutant du gouvernement, l'exécuteur de la nappe phréatique. Mais depuis 2002, pourquoi avoir attendu si longtemps, donné à la population l'espoir de se faire entendre et nous faire croire qu'on était entendus. » Le collectif a pris « acte » tout en prévenant que « nous n'accepterons pas cette décision. On ne s'arrêtera pas tant que les barrages ne seront pas en place. Nous

avons des jeunes qui nous ont rejoints et qui vont ajouter leurs forces aux nôtres. Nous continuons à croire que le déstockage total est techniquement possible. Nous avons interrogé ceux qui sont en train de déstocker au fond et ils nous ont affirmé qu'ils avaient le matériel, les machines et les hommes compétents pour faire le travail. Qu'on laisse au fond les déchets du bloc 15, bien sûr, mais tous les autres il faut les sortir. » Le collectif étudie aussi une autre piste : attaquer l'arrêté du préfet en justice. ■

F.Z.